

---

# **Une feuille de route pour le renforcement de la nutrition (SUN)**

---

**Septembre 2010**

**Première édition**

---



**Une feuille de route  
pour le renforcement de la nutrition  
(SUN)**

**Projet de traduction en français**

**Septembre 2010**

**Première édition  
Révision 1  
20 Septembre 2010**

## Préface

**La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) appelle à une action immédiate en faveur de la nutrition.** À l'heure actuelle un quart de tous les enfants dans le monde souffrent de sous-nutrition, ce qui les expose à un risque accru de décès prématuré, réduit leur capacité d'apprentissage à l'école et leur aptitude à gagner leur vie. Or il existe des solutions qui ont fait leurs preuves et les pays ont la volonté de tirer parti de ce savoir. Les investissements dans le renforcement de la nutrition se traduiront par des bénéfices immédiats. Ils permettront de sauver des vies, d'assurer aux enfants et à leurs mères un avenir meilleur, tout en contribuant aux moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique des nations.

Un groupe de parties prenantes issues de gouvernements, d'organismes donateurs, de la société civile, de la communauté scientifique, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales et de banques de développement s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 et 2010 dans le but d'élaborer un *Cadre pour le renforcement de la nutrition* qui a été présenté lors des réunions du printemps 2010 de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. En juin 2010, les représentants des 100 entités qui ont avalisé le cadre ont participé à une réunion organisée par le Maire de Rome et le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies. À cette occasion, ils ont demandé qu'une équipe spéciale soit chargée d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre rapide de ce cadre qui constituera une contribution essentielle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils ont aussi demandé que cette feuille de route soit préparée d'urgence avant la tenue du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2010. Le cadre pour le renforcement de la nutrition, complété par la feuille de route, constitue un bien public offert à la communauté internationale, bien qu'aucun organisme intergouvernemental ne l'ait encore formellement entériné.

La présente feuille de route est appelée à évoluer et à gagner en précision à mesure que les différentes parties prenantes définissent puis confirment la manière dont elles entendent contribuer. Ce document, qui est daté du 16 septembre 2010, porte la mention « première édition » dans l'expectative d'une version révisée d'ici la fin de l'année 2010.

L'Équipe chargée de la feuille de route pour le renforcement de la nutrition  
17 septembre 2010

# Table des matières

<b>Préface .....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>4</b>
<b>Section I:</b> Le regain d'intérêt pour le renforcement de la nutrition (SUN).....	<b>5</b>
Encadré 1: Interventions nutritionnelles efficaces .....	7
<b>Section II:</b> L'initiative SUN au niveau des pays .....	<b>8</b>
<b>Section III:</b> Principes du soutien au renforcement de la nutrition.....	<b>13</b>
Encadré 2: Les 3 étapes de la participation des pays à l'initiative SUN .....	10
<b>Section IV:</b> Renforcer la nutrition : obligations redditionnelles, responsabilités et encadrement .....	<b>16</b>
<b>Annexe 1:</b> Jalons et calendrier d'action .....	<b>18</b>
<b>Annexe 2:</b> Définitions.....	<b>19</b>
<b>Annexe 3:</b> Les parties prenantes SUN .....	<b>20</b>
<b>Annexe 4:</b> Initiatives récentes à l'échelle mondiale qui contribueront au renforcement de la nutrition .....	<b>21</b>
<b>Annexe 5:</b> Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats l'initiative de renforcer la nutrition ...	<b>22</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>24</b>

## Résumé

La présente feuille de route propose un effort global multipartite destiné à renforcer la nutrition (Scale Up Nutrition (SUN)). Le but est de réduire la faim et la sous-nutrition, et de contribuer à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui ont été fixés en 2000. L'accent est mis plus particulièrement sur l'OMD 1, qui consiste à réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015. Il s'agit de diviser par deux le pourcentage de personnes qui souffrent des effets de la faim - notamment les enfants et autres groupes vulnérables dont la consommation énergétique est inadéquate ou dont le poids est insuffisant. Des progrès rapides en matière de nutrition constituent une condition préalable à la réalisation des OMD en général, y compris ceux qui concernent l'éducation primaire universelle, l'égalité entre les sexes et la mortalité maternelle et infantile.

La feuille de route SUN se fonde sur un cadre d'action pour le renforcement de la nutrition (le cadre SUN), publié en avril 2010. Ce cadre a été avalisé par plus d'une centaine d'entités relevant de gouvernements nationaux, du système des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'organismes de développement, du milieu universitaire, d'organisations philanthropiques et du secteur privé. Toutes ces entités sont résolues à en appuyer la mise en œuvre selon des modalités qui répondent aux besoins des populations dans les pays touchés par la sous-nutrition.

Les efforts visant à renforcer la nutrition encouragent une meilleure intégration de ce domaine dans les programmes de développement et soulignent le fait que des investissements judicieux permettront de sauver des vies, d'améliorer les perspectives économiques des pays et d'accroître la prospérité, le bien-être et le potentiel de tous leurs citoyens. La feuille de route SUN répertorie les investissements qui ont prouvé leur efficacité lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le contexte de politiques de développement axées sur la nutrition.

La présente feuille de route détaille les moyens à travers lesquels les parties prenantes aux niveaux national, régional et international s'attacheront ensemble à mettre sur pied et conduire une action visant à renforcer la nutrition. Dans nombre de pays, les autorités nationales, les praticiens et les décideurs issus de divers secteurs - dont l'agriculture et l'alimentation, la santé, la protection sociale et l'éducation - travaillent sur des questions liées à la nutrition. À mesure qu'ils s'associeront à l'effort de renforcement de la nutrition, ils intensifieront leurs actions à la lumière d'évaluations régulières de la situation et des avancées. Ils mettront mieux en évidence l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein de leurs stratégies nationales et sectorielles, et ils intensifieront les mesures propres à améliorer les effets sur la nutrition. Ils œuvreront dans un esprit de coordination et avec souplesse de manière à prendre en compte les priorités nationales et induire des améliorations durables. Ils renforceront leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des programmes, en lançant de solides campagnes de plaidoyer, en associant la société civile et les entreprises, en encourageant l'action, en suivant les progrès et en coordonnant l'assistance externe. Les mécanismes d'exécution de ces actions et de ces politiques devraient être en place d'ici la fin de 2010.

La présente feuille de route mise sur : a) des plates-formes multipartites dans les pays participants à l'effort de renforcement de la nutrition qui prendront une importance croissante en tant qu'outil servant à fédérer les forces et répartir les responsabilités en matière de résultats; b) un meilleur partage des leçons de l'expérience entre pays et régions; c) une action conjointe menée par diverses parties prenantes pour encourager le plaidoyer; d) un effort majeur pour stimuler la recherche pertinente ; e) des directives harmonisées ; f) un soutien plus efficace au suivi des progrès ; g) une assistance plus conforme aux besoins de la part des partenaires du développement ; h) une gouvernance et une coordination plus rigoureuses de l'action ; i) un appui aux personnes à mesure qu'elles assument des responsabilités dans le domaine de la nutrition ; et surtout j) un engagement durable de la part des gouvernements nationaux.

## I Le regain d'intérêt pour le renforcement de la nutrition (SUN):

*La section I expose le contexte du cadre SUN et décrit le processus qui a conduit à son élaboration, les faits sur lesquels il repose, les avantages qui découleraient de l'accroissement des investissements dans la nutrition ainsi que les initiatives nationales, régionales et mondiales déjà lancées à l'appui d'une intensification de l'action dans ce domaine. Tout en soulignant la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, cette section définit les deux principaux axes des mesures à prendre pour obtenir un impact, à savoir les actions de développement centrées sur la nutrition et les interventions visant spécifiquement la nutrition. Elle indique ensuite les conditions requises pour l'intensification de l'effort collectif en faveur de la nutrition sur les cinq prochaines années et présente la feuille de route SUN comme un outil permettant de mieux travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs.*

1. **La présente feuille de route est destinée aux autorités nationales des pays touchés par la sous-nutrition et aux partenaires du développement qui s'efforcent de les appuyer.** Elle encourage à conjuguer leurs efforts pour renforcer la nutrition. Elle se fonde sur le cadre d'action pour le renforcement de la nutrition (le cadre SUN) élaboré par un groupe de parties prenantes issues de gouvernements, d'organismes donateurs, de la société civile, de la communauté scientifique, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales et de banques de développement qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 et 2010. En juin 2010 les représentants de la centaine d'entités qui ont avalisé le cadre ont demandé qu'une équipe spéciale établisse une feuille de route pour sa mise en œuvre. Ils voulaient ainsi faire en sorte que l'impulsion à l'origine de ce cadre contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
2. **Le cadre SUN découle du constat que les progrès vers la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement - réduction de la pauvreté et la faim - sont insatisfaisants.** Le nombre de personnes sous-alimentées a constamment augmenté depuis 1995 pour atteindre plus de 1 milliard en 2009. Si le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale est tombé de 33 % en 1990 à 26 % en 2006, il reste encore loin de l'objectif de 16,5 % fixé pour 2015. Le regain d'intérêt manifesté par la communauté internationale pour la sécurité alimentaire et la nutrition offre l'occasion de lancer une action coordonnée et cohérente. L'objectif devrait être de parvenir à un développement économique, social et humain qui soit universel, équitable et fondé sur les droits.
3. **Le cadre SUN fait état de données montrant l'impact durable et irréversible de la sous-nutrition** sur la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants ainsi que sur le développement intellectuel, physique et social à plus long terme. Ces effets à long terme sont en grande partie irréversibles. Il est aussi largement admis qu'une série d'interventions convenablement testées et peu coûteuses peuvent protéger la nutrition des individus et des communautés vulnérables et bénéficier à des millions de personnes pour peu qu'elles soient intégrées à des programmes visant la sécurité alimentaire, l'agriculture, la protection sociale, la santé et l'éducation. Certaines ont été décrites dans plusieurs publications éminentes consacrées au développement, dont The Lancet en 2008. (Ces interventions sont résumées dans l'encadré 1).

4. **Le cadre SUN souligne les bénéfices exceptionnels des interventions nutritionnelles.** L'investissement dans la bonne nutrition des nourrissons et des enfants entraîne une croissance estimée entre 2 et 3 pour cent de la richesse économique des pays en développement. On escompte que la mise en œuvre intégrale des interventions directes envisagées dans la présente feuille de route préviendrait le décès de 1 million d'enfants par an, réduirait l'incidence des maladies et les charges pesant sur le système de santé, augmenterait la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction, et améliorerait la prospérité économique ainsi que l'aptitude de tous les citoyens à réaliser pleinement leur potentiel<sup>1</sup>. En termes économiques, les coûts des interventions portant spécifiquement sur la nutrition recommandées dans le cadre SUN ont été comparés à la valeur économique de leurs avantages (en termes de réduction de la mortalité et de la morbidité). Malgré l'inévitable variabilité des hypothèses, estimations et évaluations appliquées à ce type de calcul<sup>2</sup>, le ratio de base des bénéfices par rapport aux coûts est très élevé, se chiffrant à **15,8 pour 1**. Même l'hypothèse basse, calculée à partir d'estimations extrêmement prudentes, donne un ratio bénéfices /coûts de **4,8 pour 1**, tandis que le ratio de l'hypothèse haute se monte à **40 pour 1**. Ces chiffres corroborent les conclusions du “Consensus de Copenhague de 2008” (qui résume les vues d'un groupe d'économistes de premier plan, dont cinq Prix Nobel) lesquelles classaient les interventions nutritionnelles parmi les initiatives de développement affichant certains des rendements les plus spectaculaires.
5. **Le cadre SUN est aussi un recueil de pistes pour s'attaquer aux niveaux élevés de sous-nutrition.** Il est reconnu dans ce cadre que les politiques sociales et économiques qui encouragent les possibilités de s'affranchir de la faim, le droit à une alimentation adéquate et l'obtention des niveaux de santé les plus élevés possibles se traduiront, si elles sont convenablement conduites, par des améliorations de la nutrition. Le cadre définit :1) ce qu'il est nécessaire de faire – dans le contexte de ces politiques - pour améliorer les résultats au plan de la nutrition ; 2) les investissements indispensables pour renforcer l'efficacité des actions visant la nutrition dans les pays prioritaires ; et 3) les principes de travail essentiels pour aller de l'avant. Il répertorie trois groupes de mesures prioritaires pour renforcer la nutrition:
- a) **La sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous:** plaidoyer sur le plus long terme, mobilisation de l'action en faveur de la sécurité alimentaire et analyse des progrès des interventions à cet effet dans les pays.
  - b) **Le développement axé sur la nutrition,** qui s'attache à promouvoir une nutrition adéquate comme but des politiques nationales de développement dans les programmes concernant l'agriculture, l'approvisionnement alimentaire, la protection sociale, la santé et l'éducation.
  - c) **Les interventions visant spécifiquement la nutrition** qui ont pour but primordial l'amélioration nutritionnelle et qui devraient être accessibles à tous les individus et leurs familles, particulièrement de la conception aux deux premières années de vie, et pendant les périodes de maladie ou de précarité.
6. **La feuille de route SUN envisage 3 à 5 ans d'*efforts intensifs pour renforcer la nutrition* qui font appel à l'engagement durable d'une large gamme de parties prenantes à l'échelon local, national, régional et international.** Les parties prenantes participant à l'initiative SUN renforceront les actions dans les pays touchés par la sous-nutrition. Les buts SUN seront atteints en accélérant l'appui accordé actuellement aux gouvernements nationaux, à la société civile et aux institutions de recherche dans les pays, ainsi qu'aux organismes régionaux pertinents et aux parties prenantes internationales. On s'efforcera également

<sup>1</sup> Ces résultats sont issus d'études portant sur l'impact d'interventions visant spécifiquement la nutrition dans lesquelles une valeur a été attribuée à la réduction de la mortalité et de la morbidité.

<sup>2</sup> Les hypothèses de base reposent sur l'efficience de la transposition à plus grande échelle (70% des résultats des essais sur le terrain), la valeur d'une année de vie (ce que les économistes de la santé appellent une “année de vie corrigée du facteur invalidité”) calculée sur la moyenne du revenu par habitant pondérée de la charge des pays qui concentrent 90 % de la dénutrition mondiale, sans prendre en compte les autres avantages, notamment en matière de revenus ou d'éducation.

d'encourager la participation du secteur public international et national, sur la base de principes qui veillent à limiter tout conflit d'intérêts, à promouvoir des partenariats et à créer des ressources communes au moyen d'une action concertée. Les gouvernements peuvent choisir d'encourager des entreprises spécialisées dans divers domaines: a) supplémentation alimentaire et enrichissement des aliments; (b) aliments complémentaires améliorés pour les nourrissons et les jeunes enfants utilisant des denrées disponibles localement et d'un prix abordable; c) production accrue d'aliments qui augmenteront la diversité et la qualité nutritionnelle des régimes locaux ; d) commercialisation sociale de pratiques qui favoriseront une meilleure nutrition; et e) amélioration du contenu nutritionnel des aliments transformés.

7. **Certains pays renforcent déjà la nutrition - en prenant des mesures pour réduire la prévalence de la sous-nutrition chronique et des carences en micro nutriments.** Ces initiatives nationales sont souvent appuyées par des institutions régionales. L'Organisation panaméricaine de la santé, par exemple, est à la tête d'une Alliance pour la nutrition et le développement constituée de 15 agences engagées dans la réduction de la malnutrition. À cet effet, l'approche adoptée fait une large place aux déterminants sociaux englobant la nutrition, la sécurité alimentaire, la santé, l'environnement physique et social entre autres, et privilégie les programmes de protection sociale bien gérés et soigneusement coordonnés, un système de responsabilité gouvernementale et la participation des communautés à tous les aspects de la conception et de l'exécution. L'Union africaine est résolue à suivre une approche similaire. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, récemment réactivé, contribuera à la synergie entre les récentes initiatives mondiales sur la sécurité alimentaire et la nutrition et les actions en cours dans les pays.

#### **Encadré 1: Interventions nutritionnelles efficaces.**

La sécurité alimentaire recouvre la disponibilité de vivres, leurs accès, leur utilisation et la stabilité des approvisionnements; elle est instaurée lorsque tous les individus ont physiquement, socialement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

En janvier 2008, la revue médicale *Lancet* a publié une série d'articles exposant l'ampleur et les conséquences de la malnutrition et montrant les bienfaits que l'on pouvait attendre d'interventions ayant fait leurs preuves. Ces interventions sont centrées sur la grossesse et la petite enfance, de la conception à l'âge de 24 mois, mais les résultats peuvent être extrapolés aux individus atteints de maladies chroniques. Les interventions mentionnées consistent notamment à: a) donner aux femmes les moyens de s'alimenter de manière optimale pendant la grossesse et de nourrir convenablement les nouveau-nés (allaitements maternels, supplémentation alimentaire pré-natale, alimentation complémentaire appropriée à partir de six mois d'âge et hygiène alimentaire) ; b) assurer l'apport adéquat en vitamines et en minéraux pour les personnes qui en ont le plus besoin par la diversification alimentaire, les aliments enrichis et les compléments nutritionnels; c) garantir l'accès des personnes exposées au risque de malnutrition aux aliments et éléments nutritifs nécessaires à une croissance équilibrée et une bonne santé (en se s'attachant particulièrement à la situation des communautés exposées au risque de malnutrition, à la gestion nutritionnelle des infections et à l'alimentation thérapeutique des personnes atteintes de malnutrition). Il faudra veiller notamment à ce que les populations difficiles à atteindre puissent accéder aux interventions qui sont offertes.

En outre, un meilleur accès aux aliments nutritifs ainsi qu'un approvisionnement régulier auront un impact sensible sur la sous-nutrition. Les interventions directement liées à l'alimentation associent généralement un appui à la production vivrière et à la diversification, ainsi qu'à l'amélioration du stockage et de la transformation des produits alimentaires ; elles portent également sur l'accès fiable à la bioénergie pour la préparation des repas, ainsi que sur les pratiques qui facilitent le travail afin de permettre aux ménages de disposer de davantage de temps pour se nourrir convenablement et s'occuper des enfants et autres

personnes à charge. La production excédentaire peut être vendue ou échangée localement, ce qui génère des revenus supplémentaires pour les achats alimentaires des ménages et facilite l'accès des consommateurs locaux aux aliments nutritifs. Les aliments riches en macro et micro nutriments sont particulièrement importants car ils contribuent à une meilleure nutrition. Il peut être bénéfique pour la société d'avoir compréhension plus complète des bienfaits nutritionnels de différentes pratiques diététiques, modes de consommation et mesures d'hygiène. Pour mettre en place le contexte permettant aux ménages et aux communautés d'améliorer la nutrition, il peut aussi être nécessaire de renforcer les institutions locales afin d'améliorer les pratiques d'hygiène alimentaire, les systèmes locaux de production, les filets de sécurité et, si nécessaire, les systèmes de transferts monétaires.

Le fonctionnement conjoint des services chargés de la santé, de l'agriculture et de la protection sociale - au niveau des communautés- joue un rôle essentiel dans l'amélioration durable de la nutrition pour tous et en même temps dans la prévention de l'obésité et d'autres maladies liées à l'alimentation.

## II L'amélioration de la nutrition au niveau des pays

*La Section II propose des principes communs à l'intention des parties prenantes impliquées dans l'amélioration de la nutrition pour mobiliser l'appui des partenaires du développement et pour assurer que les besoins nationaux, les différences contextuelles entre pays et les priorités des programmes soient toujours au premier plan. Elle souligne l'importance de la direction stratégique, des synergies entre institutions et de la mobilisation coordonnée pour une action efficace. Elle explique comment l'initiative SUN tire parti des institutions, infrastructures et programmes qui se sont avérés efficaces, et elle décrit certain des outils, processus et mécanismes propres à accroître l'impact.*

8. La feuille de route SUN reflète les principes de la sécurité alimentaire tels que initialement proposés par 26 chefs d'État et de gouvernement et 14 chefs de secrétariat d'organisations internationales au Sommet du G8 tenu à L'Aquila ( Italie), lors duquel des montants substantiels ont été annoncés à l'appui de la sécurité alimentaire. Les principes ont été approuvés par les délégués au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire organisé par la FAO à Rome en novembre 2009. Ces principes appellent à a) une forte augmentation de l'appui visant à intensifier les résultats et le renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la base b) de stratégies solides, classées par ordre de priorité et conduites par les pays, qui s'inscrivent dans une approche globale du développement axé sur la nutrition et il se concrétisent par des interventions visant spécifiquement la nutrition. L'initiative de renforcement de la nutrition complète les travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, mise en place

dans le cadre du système des Nations Unies (comme indiqué dans son Cadre global d'action actualisé) et contribue à la Campagne pour le milliard d'affamées chroniques (One Billion Hungry Campaign).

9. **La feuille de route SUN reflète aussi la résolution 63.23 adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2010 sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant, et elle est ancrée sur les principes directeurs élaborés par le Comité permanent de la nutrition en 2009 à Bruxelles.** L'objectif est d'assurer que les politiques nutritionnelles soient favorables aux pauvres, prennent en compte les personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (notamment les enfants âgés de moins de 2 ans), se fondent sur des droits, offrent un soutien intégré (alimentation, santé, soins et protection sociale), encouragent la participation (en s'appuyant sur les communautés locales, en engageant leurs institutions et en intégrant les intérêts des femmes et des enfants), et n'entraînent pas d'effets néfastes.
10. **Le renforcement de la nutrition au niveau des pays repose sur trois priorités stratégiques:**
  - **Mobiliser diverses organisations pour une action conjointe efficace:** établir des plates-formes communes qui permettent la participation de diverses organisations ayant la capacité d'influer sur la nutrition, disposant de systèmes applicables à la planification, à la gestion, à la logistique, aux communications et au financement, et aptes à assurer le soutien technique nécessaire et la diffusion des connaissances.
  - **Encourager la cohérence institutionnelle:** favoriser les synergies entre institutions nationales de manière à ce que leurs efforts convergent et que leurs personnels travaillent en partenariat; renforcer leur aptitude à collaborer à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation, ainsi qu'à contribuer à l'expérience nationale, régionale et mondiale.
  - **Identifier et appuyer les personnes disposées à prendre des responsabilités dans le domaine de la nutrition:** détecter les personnes prêtes à militer pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à assumer des responsabilités dans ce domaine, à jouer (avec d'autres) un rôle de premier plan et à travailler dans un esprit de collaboration pour inciter d'autres personnes à suivre leur exemple. En d'autres termes, il s'agit de susciter l'intérêt d'autres personnes, d'évaluer leurs contributions et de les encourager à s'investir davantage dans l'amélioration de la nutrition.
11. **La plupart des pays et qui ont réussi à améliorer la situation nutritionnelle ont également élaboré des stratégies nationales efficaces, des plans d'investissement et des priorités.** Il ressort de l'expérience de ces pays que les meilleurs résultats sont obtenus à partir d'un petit nombre d'éléments bien rodés. Ces éléments comprennent une analyse rigoureuse des besoins, une plate-forme multipartite fondée sur une vision commune et des méthodes de travail convenues ensemble, une structure de gouvernance dédiée à la gestion du processus d'amélioration, des mécanismes d'exécution renforcés et intégrés au niveau des communautés, la promotion de la participation et de l'adhésion des communautés, des réseaux d'information solides pour suivre les progrès et les résultats, des systèmes de communication et de messagerie efficaces, des liens avec des partenaires de financement potentiels, et surtout la promotion de la nutrition de manière à ce qu'elle soit prise en compte au sein des organes décisionnels les plus élevés. Ce sont les autorités nationales qui ont assumé la responsabilité et la conduite de ces stratégies, avec parfois un soutien extérieur de la part de partenaires du développement.
12. **À la lumière de cette expérience, on prévoit que la participation des pays à l'initiative SUN se déroulera en trois étapes qui se recoupent partiellement.** La première étape consiste à faire le bilan des besoins actuels et des capacités. La deuxième prévoit l'élaboration des plates-formes de parties prenantes et des stratégies d'exécution au niveau des pays, y compris des plans chiffrés pour le renforcement des capacités endogènes, la mise en œuvre et le suivi. La troisième étape est celle de l'investissement dans les programmes prévus par ces stratégies, y compris les programmes multisectoriels axés sur la nutrition. Certains pays sont déjà parvenus au terme des deux premières étapes et reçoivent actuellement un appui des donateurs pour exécuter certaines

parties de leur stratégie. On s'attend à ce que les donateurs intensifient et harmonisent mieux leur soutien aux fins d'accélérer les activités axées sur la nutrition dans au moins huit pays d'ici la fin de 2011. Ainsi on aura rapidement la preuve directe qu'il est possible de renforcer la nutrition, ce qui encouragera la mise au point de modèles d'exécution novateurs et permettra de tirer des enseignements utiles sur la manière de lever les contraintes liées aux capacités et aux institutions.

#### **Encadré 2: Les trois étapes de la participation des pays à l'initiative SUN**

**La première étape – les autorités nationales font le bilan de la situation de la nutrition dans le pays et recensent les stratégies, institutions, acteurs et programmes en place.** Ce bilan permettra d'identifier les actions prometteuses pour le renforcement, d'inciter les partenaires du développement et le secteur privé à aller de l'avant, de mobiliser des fonds et de faire le point des effets des actions en cours. Les résultats du bilan peuvent révéler qu'il est possible d'accélérer certaines étapes en tirant parti de programmes préexistants visant la santé, la sécurité alimentaire et/ou la protection sociale. Ils peuvent aussi indiquer que la capacité est limitée et qu'il est nécessaire de la renforcer pour que les progrès se matérialisent. Il est prévu un soutien externe pour concourir à la réalisation du bilan.

**La deuxième étape – les autorités nationales élaborent leurs plans de renforcement de la nutrition** qui reflètent la gravité de la situation dans le pays, les moyens dont elles disposent, les politiques et les stratégies qu'elles ont mises en place ainsi que les ressources qu'elles peuvent consacrer à la fois à modifier les programmes existants et à en lancer de nouveaux. Pour certains pays ce processus pourra consister à décrire la somme de leurs efforts pour s'attaquer à la malnutrition dans différents secteurs en utilisant une série commune d'indicateurs et d'objectifs, plutôt que d'élaborer un plan détaillé pour la nutrition. Les partenaires de l'initiative SUN réagiront en fonction du contexte de chaque pays et s'efforceront d'apporter de manière coordonnée et harmonisée un soutien adapté aux demandes formulées.

**La troisième étape - intensification rapide des programmes au moyen de financements internes et externes.** L'octroi d'un appui financier sera convenu entre le représentant de la communauté des donateurs et les autorités nationales. La feuille de route SUN a pour objectif ambitieux d'accroître de manière harmonisée les ressources mises à la disposition d'au moins 25 pays pour leur permettre d'effectuer leur bilan, de renforcer leurs capacités et d'intensifier l'action en faveur de la nutrition d'ici la fin de 2015. Au moins huit pays commenceront à recevoir un soutien intensif pour renforcer la nutrition d'ici la fin de 2011, qui reposera sur l'inventaire en cours des activités menées actuellement par les donateurs et sur l'état de préparation des pays.

13. **La feuille de route SUN envisage l'élaboration de processus multipartites au niveau local et national pour aider le personnel des programmes, les organisations et la société à intensifier efficacement les actions en faveur de la nutrition.** Les autorités nationales détermineront les capacités qu'elles souhaitent voir renforcées. Il pourrait s'agir entre autres de la mise en place des plates-formes de parties prenantes nécessaires pour appuyer l'élaboration de stratégies, obtenir l'appui politique et mobiliser les ressources, ainsi que pour mettre sur pied les systèmes requis pour hiérarchiser, gérer, suivre et évaluer les programmes de grande envergure, dans une optique de responsabilisation. Un tel renforcement des capacités a toute chance d'être durable lorsqu'il s'enracine dans les institutions nationales et locales appropriées. Les partenaires externes du développement devraient intégrer l'appui au renforcement des capacités SUN dans leurs stratégies d'assistance: ce soutien devrait répondre aux demandes d'aide en matière de planification et de gestion, de gouvernance et d'obligations redditionnelles.
14. **Les réseaux de parties prenantes– issues de la société civile, du secteur des entreprises, des organisations professionnelles et des groupes de recherche - seront invités à contribuer à l'exécution de tous les**

**éléments du renforcement de la nutrition.** Ces réseaux ont d'importants rôles à jouer dans l'évaluation de la situation et l'inventaire des moyens disponibles, l'établissement des objectifs, la mobilisation des fonds et le suivi des progrès au regard des résultats attendus. Ils aideront aussi aux activités de plaidoyer, au renforcement des capacités et à la promotion de la prise en charge de la nutrition au niveau mondial, national et communautaire (voir l'annexe 3 sur les parties prenantes).

15. **Afin de pérenniser la participation d'acteurs multiples, la feuille de route SUN envisage des mouvements communautaires et nationaux en faveur de la nutrition qui regroupent différentes parties prenantes et harmonisent leurs efforts.** Ces mouvements s'appuieront sur les réseaux existants au sein de la société civile, du monde des entreprises, des associations professionnelles, du secteur de la recherche ainsi que sur un vaste éventail d'instances locales et de ministères nationaux. À mesure que les efforts pour améliorer la nutrition se déploient, un nombre croissant de ces parties prenantes s'y associeront. Chaque fois que possible, les mouvements seront ancrés dans les communautés afin d'encourager la participation, la responsabilisation et l'ouverture. Ils dépasseront l'échelon national pour impliquer des organismes régionaux et sous-régionaux, des organisations internationales de la société civile, le corps universitaire, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs du développement. L'harmonisation au sein des mouvements, par l'adoption d'objectifs communs et d'actions concertées, encouragera la synergie et la complémentarité, inspirant respect mutuel et confiance entre participants et minimisant les conflits d'intérêts potentiels grâce à l'application de codes de conduite communs.
16. **L'initiative de renforcement de la nutrition donnera la priorité à l'action concertée de plaidoyer et à la communication efficace.** Les décideurs sont de plus en plus conscients de l'importance que revêt la nutrition et en comprennent de mieux en mieux les enjeux. Des stratégies de plaidoyer communes serviront à alimenter cette dynamique: la communication doit être efficace pour que l'action soit efficace. Les stratégies de plaidoyer s'inspireront des efforts et de l'expérience d'une large gamme de parties prenantes, et en particulier des communautés locales elles-mêmes. Au niveau mondial et régional, elles s'attacheront à convaincre que le renforcement de la nutrition reflète un engagement collectif sans précédent, appuyé par un mouvement sociétal, pour inverser l'indifférence manifestée à l'égard de la sous-nutrition (et accroître sensiblement le soutien apporté à la sécurité alimentaire, au développement axé sur la nutrition et aux interventions visant spécifiquement la nutrition). Les actions de plaidoyer seront élaborées en conjonction avec des stratégies qui appuient le partage des enseignements tirés d'expérience et qui contribuent à renforcer l'engagement et l'adhésion des parties prenantes travaillant à l'échelon des pays. Les messages devront être différenciés et adaptés en fonction du niveau et des ressources des divers groupes ciblent auxquels ils s'adressent. Les messages se fondront sur des faits probants et seront constamment ajustés à la lumière de l'expérience. Toutes les stratégies de plaidoyer et de communication seront élaborées autour des plans nationaux de renforcement de la nutrition et du soutien international externe à ces plans.
17. **La mesure du succès des efforts de renforcement de la nutrition implique des systèmes efficaces au niveau des pays pour le suivi et le compte rendu des progrès ainsi que pour l'évaluation des résultats.** La feuille de route SUN encouragera la mise en place de systèmes nationaux de suivi spécifiques à chaque pays et, comme dans le cas des autres initiatives internationales, favorisera un niveau élevé de responsabilité à l'égard tant des utilisateurs finals que des investisseurs nationaux et internationaux. Une série restreinte d'indicateurs clés convenus, dont le choix a été guidé par les meilleures pratiques internationales, contribuera à la mise en place des moyens optimaux pour évaluer les progrès et les besoins encore à couvrir, pour motiver les changements et pour appliquer le principe de la Déclaration de Paris relatif à la « gestion axée sur les résultats ». Cette série commune d'indicateurs répondra aussi aux besoins de la diffusion de données et du suivi à l'échelle mondiale; elle sera en outre conforme à la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé de mai 2010 et au programme de travail du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Les indicateurs porteront sur des éléments très divers liés à : 1) **l'exécution** (population couverte par les interventions clés) ; 2) **l'effet direct** (allaitement maternel, alimentation complémentaire, apport énergétique total, diversité de

l'alimentation et taux d'infection) ; et 3) l'**impact** (indice poids/âge, indice taille/âge, indice poids/taille, poids à la naissance, taux d'hémoglobine pendant la grossesse).

18. **La feuille de route SUN encourage le partage des expériences et des résultats en tant que contribution au renforcement efficace des capacités.** Le manque de capacités techniques et /ou gestionnaires au niveau local et national influe souvent davantage sur la performance des projets que le manque d'interventions efficaces ou de financement. Il peut être bénéfique pour les pays qui mettent en place des formations à la conception et à la gestion de programmes de recourir aux techniques de télé-enseignement existantes afin de se doter des connaissances institutionnelles, gestionnaires et techniques nécessaires au renforcement de la nutrition. Cette formation pourrait être complétée par des communautés de pratiques incluant des chercheurs, des décideurs et des spécialistes qui donnent accès en temps utile à des informations et à des connaissances techniques pertinentes.
19. **La feuille de route SUN stimule la recherche appliquée de manière à élargir l'accès à des connaissances, des normes et des politiques harmonisées utiles au renforcement de la nutrition:** le renforcement de nutrition implique l'actualisation constante des connaissances, l'amélioration de la collecte des données, la mise en place de normes scientifiquement fondées ainsi que l'élaboration et l'examen des politiques appliquées dans différents types de situation. Cela exige des liens solides entre décideurs et chercheurs de manière à ce que l'évolution du contexte de la sécurité nutritionnelle ainsi que les enjeux et les difficultés soient régulièrement analysés. La promotion de cette culture d'apprentissage continu permettra à ceux qui s'occupent de la sécurité alimentaire et de la nutrition d'améliorer et d'affiner constamment l'exécution et l'impact des interventions au fil du temps. Une collaboration plus étroite a toute chance d'améliorer le rapport coût-efficacité de ces interventions, de même que la coordination des priorités de la recherche permettra de combler plus efficacement les principales lacunes des données scientifiques.

### **III Principles du soutien au renforcement de la nutrition**

*La Section III expose les principes du soutien au renforcement de la nutrition au niveau des pays. Elle précise que l'essentiel de l'action SUN sera conduite en adaptant les activités existantes (qu'elles aient été mises en route par des personnes à titre individuel, des ménages, des organismes gouvernementaux ou des organisations bénévoles) afin de les centrer plus directement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme et d'augmenter la proportion de population couverte par des interventions visant spécifiquement la nutrition. Il est souligné que, dans le cadre de la feuille de route SUN, les investissements des partenaires du développement dans les plans des pays a) répondent aux requêtes émanant des autorités nationales, b) prennent en compte les besoins des pays et c) sont adaptés à la capacité des institutions et des systèmes à renforcer l'action. Dans les pays plus démunis, une part importante du financement de ces interventions sera accordée à titre d'assistance externe à la programmation conduite par les autorités nationales au moyen de divers mécanismes.*

20. **Les coûts pour les pays de la mise en œuvre intégrale du cadre SUN sont évalués à au moins 12 milliards de dollars par an.** Ce chiffre ne prend pas en compte les ressources estimatives globales à investir dans l'agriculture et la production vivrière des pays en situation d'insécurité alimentaire, qui atteignent des montants nettement supérieurs. Il ressort d'une analyse détaillée<sup>3</sup> que les coûts de la mise en œuvre intégrale des interventions visant spécifiquement la nutrition dans les pays les plus gravement touchés qui concentrent 90 % de la sous-alimentation<sup>4</sup> se montent à environ 11,8 milliards de dollars par an. Ce chiffre comprend approximativement 6 milliards de dollars pour les programmes d'alimentation destinés à prévenir et traiter les formes les plus sévères de sous-nutrition dans les zones où la sécurité alimentaire n'est pas assurée à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une estimation modérée du fait qu'elle n'inclut pas les coûts des besoins nutritionnels des enfants âgés de plus de cinq ans, les coûts supplémentaires des programmes axés sur la nutrition dans d'autres secteurs et les coûts liés au problème de l'obésité. Toutefois, compte tenu des contraintes liées aux capacités limitées, il faudra plusieurs années avant que, grâce à toutes les interventions, on approche de la couverture intégrale<sup>5</sup>. Ce qui implique que les besoins de financement s'accroîtront avec le temps à mesure que les capacités augmentent. Dans le même temps, les autorités nationales et autres parties prenantes continueront à apprendre et à innover dans le cadre du processus de renforcement. Ils testeront des approches novatrices qui renforceront leurs compétences et leur aptitude à s'attaquer plus efficacement au problème de la sous-nutrition. Certains des partenariats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle associant le secteur public, le secteur privé et la société civile offrent aux parties prenantes des opportunités d'intensifier l'action, d'adopter des systèmes d'exécution plus efficaces et éventuellement de réaliser des économies en termes de coût unitaire d'intervention.
21. **Les principaux investisseurs dans les initiatives de renforcement de la nutrition sont les gouvernements nationaux eux-mêmes.** Il est nécessaire d'accorder une plus haute priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les programmes nationaux, particulièrement dans des secteurs tels que la santé, l'agriculture, la

<sup>3</sup> Horton, et al, Banque mondiale, 2009.

<sup>4</sup> Mesurée par l'incidence du retard de croissance.

<sup>5</sup> Horton, et al, Banque mondiale, 2009.

protection sociale, l'éducation et le développement local, et d'allouer des crédits aux activités visant spécifiquement la nutrition. Ces mesures seront amplifiées par l'amélioration des pratiques nutritionnelles au niveau des ménages et par un appui aux organisations à assise communautaire. Il n'est pas facile de calculer le total des dépenses nationales consacrées à la nutrition dans les stratégies globales de développement car elles sont réparties entre différents ministères et souvent ne sont pas consignées en tant que dépenses afférentes à la nutrition. La plupart des pays touchés par la sous-nutrition nécessiteront une assistance externe pour compléter leurs propres dépenses. Le niveau et la forme du soutien varieront d'un pays à l'autre.

22. **La participation à l'effort de renforcement de la nutrition est ouverte à tous les pays dont la population souffre de sous-nutrition et aux autres parties prenantes résolues à apporter un soutien.** Ces parties prenantes s'efforceront de répondre aux évaluations du degré de préparation des pays à mettre en œuvre des activités SUN. L'initiative SUN s'adaptera aux besoins des pays, que ce soit en améliorant la sécurité alimentaire, en encourageant le développement axé sur la nutrition ou en appuyant des interventions visant spécifiquement la nutrition. Le soutien nécessaire différera selon les pays. Les réponses et les diverses phases des interventions seront modulées en fonction des spécificités de chaque pays, y compris des capacités des plates-formes nationales de parties prenantes, de celles des institutions et des personnels, et des financements disponibles.
23. **On s'attend à ce que les autorités nationales solicotent un appui financier à des fins diverses.** Le premier objectif est le renforcement des capacités par le partage des enseignements tirés de l'expérience, le développement des compétences et la consolidation des institutions pour procéder à l'analyse de la situation, mettre en place les plates-formes multipartites SUN et accélérer l'exécution. Un appui sera aussi demandé pour le lancement de campagnes de communication qui diffusent des messages clairs et accessibles; pour la constitution de mouvements en faveur de la nutrition basés sur des réseaux de parties prenantes issues d'organisations de la société civile, du secteur des entreprises, du système international, d'entités philanthropiques et de partenaires du développement; et pour élargir l'accès aux nouveaux savoirs, aux normes et aux politiques par une meilleure collaboration entre groupes de recherche et organisations internationales. Une aide pourrait également être requise pour la mise en œuvre des interventions visant spécifiquement la nutrition et pour assurer qu'elles atteignent ceux qui en bénéficieront le plus.
24. **Les participants à l'effort de renforcement de la nutrition veilleront à ce que l'aide au développement soit conforme aux besoins des populations et à ce que les rôles des différents partenaires soient clairement définis et agréés.** Cet appui s'inscrira dans le droit fil de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra puisqu'il favorise une étroite harmonisation des efforts des donateurs au niveau des pays pour promouvoir l'alignement. L'accent sera mis sur les résultats, les systèmes d'allocation de ressources basés sur la performance et les responsabilités mutuelles entre communautés bénéficiaires du soutien, pays partenaires et groupes pourvoyeurs de ressources. Les modalités d'octroi seront prévues de manière à ce que l'aide soit accessible, disponible en temps utile, prévisible et adaptée à l'intensification: elle sera conçue pour faciliter le passage des stratégies nationales à l'action puis aux résultats. Ces principes contribueront à faire du renforcement de la nutrition une initiative coordonnée et intégrée plutôt qu'une série de stratégies individuelles élaborées par les différents partenaires du développement.
25. **Le financement externe du renforcement de la nutrition devrait provenir principalement des programmes mis sur pied par les donateurs au niveau national et mondial.** Les éléments essentiels de l'initiative de renforcement de la nutrition mettent notamment l'accent sur la réponse à apporter aux besoins et aux requêtes des pays, y compris en ce qui concerne le développement axé sur la nutrition. L'application des principes de Paris et d'Accra devrait assurer l'harmonisation et l'alignement, au niveau des pays, du financement provenant de toutes les sources, qu'il s'agisse du soutien à la sécurité alimentaire, du développement axé sur la nutrition dans tous les secteurs et des interventions visant spécifiquement la nutrition. Dans certains cas, le financement peut prendre la forme d'un "panier de fonds" qui regroupe au

niveau du pays les apports des différentes sources. Dans d'autres cas, les partenaires du développement œuvreront dans le cadre d'une alliance de manière à coordonner leurs activités et leurs modalités d'octroi de financement, et ils s'accorderont sur une structure de direction sous la conduite des autorités nationales.

26. **À mesure que les partenaires du développement s'engagent dans l'initiative de renforcement de la nutrition ils intégreront des considérations nutritionnelles à leur stratégie de développement dans tous les secteurs.** Ce principe s'applique à la sécurité alimentaire, la santé maternelle et infantile, la protection sociale, l'éducation, la recherche agricole et les programmes fondés sur l'égalité entre les sexes. Les partenaires du développement, y compris les donateurs bilatéraux, les organisations intergouvernementales et les banques multilatérales de développement, travailleront ensemble à la planification, à la coordination, à l'exécution et au suivi, et établiront des alliances au niveau des pays pour aider les autorités nationales à mobiliser des ressources et pour combler tout déficit de financement des actions prioritaires. Ces alliances opéreront de manière novatrice, transparente, coordonnée et prévisible; elles seront pleinement intégrées aux mécanismes de coordination mis en place dans le cadre de l'initiative SUN.
27. **Les efforts de renforcement de la nutrition aideront à la fois les autorités nationales et les partenaires du développement à assurer que les financements transférés dans les pays produisent des améliorations mesurables dans un cadre temporel défini.** Les partenaires du développement s'attacheront à inscrire leur aide dans a) une structure d'encadrement robuste, b) des arrangements institutionnels solides associant acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux appartenant à différents courants, et c) des modalités judicieuses de conception, d'exécution et de suivi des programmes.
28. **Ceux qui sont désireux de participer à l'effort de renforcement de la nutrition seront invités à prendre des engagements spécifiques.** Ils peuvent choisir de se concentrer sur les moyens d'obtenir des résultats durables au travers de stratégies de développement axées sur la nutrition. Ils peuvent aussi décider de focaliser leur attention sur la "période propice" pour assurer le bon état nutritionnel (les 1000 jours qui vont de la conception au deuxième anniversaire de l'enfant), période pendant laquelle se construit la santé de l'adolescent et de l'adulte. C'est pendant ce laps de temps que les interventions directes visant la nutrition (dans le contexte du développement axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition) peuvent générer des résultats remarquablement bénéfiques. Les parties prenantes sont encouragées à s'engager en faveur du renforcement de la nutrition en offrant un appui à des actions de suivi spécifiques dans et au profit des pays, notamment dans les domaines du plaidoyer, de l'encadrement, de la coordination et du suivi, ainsi qu'en encourageant les mouvements à assise large à améliorer la nutrition infantile.

## **IV Renforcer la nutrition: obligations redditionnelles, responsabilités et encadrement**

*La Section IV propose des mesures visant à assurer le respect des obligations redditionnelles, à améliorer la coordination du soutien à l'intensification des efforts menés par les pays et à encourager un encadrement plus directif de l'initiative globale de renforcement de la nutrition. L'obligation de rendre compte des actions visant à améliorer la nutrition incombe aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux pertinents. La responsabilité d'assurer l'harmonisation des politiques, une coordination efficace et un suivi fiable revient au Comité permanent de la nutrition du Conseil économique et social. Des groupes de responsables de la nutrition seront constitués pour inciter leurs membres à s'engager plus dynamiquement dans ce domaine. Ils seront encouragés à prôner le renforcement de la nutrition, à observer les progrès des efforts dans ce sens et à diffuser des informations sur les expériences réussies et celles qui n'ont pas donné de bons résultats.*

29. **L'obligation de rendre compte des actions visant à améliorer la nutrition relève des gouvernements et incombe conjointement à trois organismes intergouvernementaux – le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'Assemblée mondiale de la santé (WHA) et le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Assemblée générale des Nations Unies. La surveillance des efforts pour améliorer la nutrition – dans le contexte des programmes visant la sécurité alimentaire, la santé et la protection sociale - devrait être primordialement assumée par les gouvernements nationaux, selon des modalités qui associent la société civile et d'autres parties prenantes et au moyen de réunions conjointes régulières (dans l'idéal annuelles) de ces organes directeurs.**

30. **L'initiative de renforcement de la nutrition nécessite une solide gestion pour assurer la mise en œuvre coordonnée des différents éléments exposés dans la présente feuille de route. À cet effet, les systèmes intergouvernementaux en place seront pleinement utilisés pour harmoniser les politiques, instaurer une coordination efficace et assurer un suivi fiable.** Certaines de ces fonctions font actuellement partie du mandat du Comité permanent de la nutrition, tel que formulé par l'ECOSOC. Du fait que le comité procède actuellement à la réforme de ses procédures de travail et de gouvernance, une équipe de transition SUN aura pour mission, avec le concours de l'équipe chargée de la feuille de route, du groupe de référence de la feuille de route, du comité lui-même et d'autres parties prenantes, de coordonner les efforts collectifs à l'appui du renforcement de la nutrition jusqu'en 2011. L'équipe de transition analysera les modalités permettant de coordonner à long terme les fonctions requises par l'initiative de renforcement de la nutrition. Elle centrera principalement son attention sur le soutien synergique aux actions qui entraînent des améliorations durables des résultats la nutrition au plan global. Elle s'efforcera d'intégrer les mandats et les responsabilités des différents organismes intergouvernementaux et des autres parties intéressées représentées auprès du Comité permanent de la nutrition et d'organisations au service des mêmes intérêts. L'équipe de transitions rendra compte des progrès, selon un calendrier et des critères précis, et formulera des recommandations au sujet de ces arrangements à plus long terme à l'intention d'un groupe élargi de parties prenantes. Ainsi ses travaux contribueront à la réforme en cours du Comité permanent de la nutrition.
31. **Les autorités nationales et autres participants à l'effort de renforcement de la nutrition recevront une aide de la part des groupes multipartites de responsables de la nutrition pour s'acquitter de leurs engagements et obligations.** Ces groupes auront pour tâche d'alerter l'opinion sur la place centrale qu'il convient de donner au problème de la sous-nutrition et sur l'urgence d'agir. Les responsables de la nutrition useront de leur influence politique, organisationnelle et corporative pour faire mieux comprendre les enjeux de la nutrition auprès d'auditoires très divers et ils feront ressortir les bienfaits du renforcement de la nutrition aux pays désireux de participer. Ils influeront à l'échelle internationale et régionale sur les parties prenantes qui auront un rôle financier et technique à jouer dans le renforcement de la nutrition. Ils donneront des informations et des conseils stratégiques à toutes les parties prenantes sur la manière de surmonter les difficultés et les obstacles au renforcement de la nutrition, dont ceux liés au changement climatique, aux catastrophes naturelles, aux conflits violents, à la volatilité des prix alimentaires, à la croissance démographique rapide, aux chocs économiques et à l'urbanisation. Les responsables de la nutrition encourageront des partenariats novateurs entre groupes de parties prenantes, notamment les groupes du secteur des entreprises, de la société civile et du secteur public.

## **Annexe 1: Jalons et calendrier d'action**

*L'annexe 1 de la feuille de route expose le processus et le calendrier d'élaboration des mécanismes interdépendants internes nécessaires au lancement de l'effort de renforcement de la nutrition. Les autorités nationales des pays cherchant à intensifier leur action dans ce sens établiront le bilan de la situation, mettront en place des plates-formes et exécuteront des actions SUN. Certains pays pourront avoir besoin de moyens supplémentaires pour établir les plates-formes et les programmes, rendre compte des progrès, plaider la cause de la nutrition, appuyer les réseaux de la société civile et du secteur des entreprises, et actualiser les connaissances, les normes et les politiques en faisant appel à la communauté des chercheurs. Les donateurs voudront faire en sorte que les autorités nationales sont en mesure d'accéder aux fonds et au soutien technique dont elles ont besoin. Tous les participants à l'initiative de renforcement de la nutrition voudront assurer le respect des obligations redditionnelles et la bonne coordination, et encourager l'émergence de responsables de la nutrition issus des milieux les plus divers. L'intention est que tous les mécanismes pertinents soient en place d'ici la fin de 2010.*

### **La feuille de route SUN sera impulsée par quatre éléments corrélés:**

- (a) Les autorités nationales de nombreux pays s'emploient à renforcer la nutrition: entre septembre et décembre 2010 l'équipe de transition SUN appellera à procéder à un inventaire par pays des perspectives et des plans de renforcement de la nutrition en collaboration avec divers partenaires du développement. Les liens avec les plans d'investissement dans la sécurité alimentaire et d'autres processus seront mis en évidence. Les pays seront invités à indiquer leurs besoins en soutien technique (pour établir des plates-formes et des plans, amplifier des interventions prometteuses en cours et financer des activités déjà engagées). Une évaluation globale des progrès, perspectives, besoins et vulnérabilités des pays sera conduite et les étapes seront définies.
- (b) Systèmes de soutien à l'action SUN au niveau des pays: des plans destinés à appuyer différentes phases de l'action des pays seront établis suite à : a) un bilan des activités déjà engagée ; b) l'élaboration des spécifications ; c) la définition des indicateurs et des systèmes de suivi ; et d) l'identification des alliances de donateurs et d'entités tant internationales que régionales qui assumeront différentes tâches de soutien.  
L'équipe de transition joua un rôle clé en aidant les alliances de partenaires du développement à cordonner leurs contributions.
- (c) Mécanismes globaux: les options relatives a) aux communications, au réseau de défenseurs de la cause SUN et au mouvement pour le renforcement de la nutrition, b) aux réseaux constitués par les entreprises et la société civile appuyant le renforcement de la nutrition, et c) aux groupes de responsables de la nutrition seront lancées pendant la période octobre - décembre 2010.
- (d) Filières de financement: les options relatives à la coordination de l'assistance financière et technique pour tous les pays— dont les huit premiers pays (au moins) retenus pour le renforcement de la nutrition - seront mises en place en 2010 - 2011 à mesure que progresse l'initiative SUN.

L'objectif est d'avoir des idées claires sur ces quatre domaines d'ici la fin de 2010.

## Annexe 2: Définitions

<b>Faim aiguë</b>	On parle de faim aiguë en cas de pénurie temporaire de nourriture; elle est souvent provoquée par des chocs tels que sécheresse ou guerre qui affectent les populations vulnérables.
<b>Faim chronique</b>	La faim chronique est une privation constante ou récurrente de nourriture et entraîne un déficit pondéral et un retard de croissance chez l'enfant ainsi qu'un fort taux de mortalité. La ‘faim cachée’ est une carence en micro nutriments essentiels dans le régime alimentaire.
<b>Années de vie corrigées du facteur invalidité (DALY)</b>	DALY représente la somme des années de vie potentielles perdues par décès prématuré et les années de vie productive perdues par invalidité (OMS)
<b>Sécurité alimentaire</b>	Lorsque tous les individus ont physiquement, socialement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
<b>Faim</b>	Formule souvent employée pour faire référence en termes généraux à l'OMD 1 et à l'insécurité alimentaire. La sensation de faim signale que l'organisme manque de nourriture et qu'il faut manger quelque chose. La faim peut entraîner la malnutrition.
<b>Malnutrition</b>	La malnutrition désigne un état pathologique causé par la déficience, l'excès ou le déséquilibre de l'apport en macro nutriments (hydrates de carbone, protéines, graisses) et en micro nutriments.
<b>Objectif 1 du Millénaire pour le Développement (OMD 1)</b>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim - objectif qui comporte deux indicateurs associés pour la cible relative à la faim: 1) prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans, indicateur qui mesure la sous-nutrition au niveau individuel, compilé par l'OMS et intégré dans une base de données globales sur la nutrition permettant la comparaison entre pays ; 2) proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, indicateur qui mesure la faim et la sécurité alimentaire et qui est évalué uniquement au niveau national (et non au niveau individuel ) au moyen de bilans alimentaires nationaux établis à partir de données agrégées sur les disponibilités alimentaires et les modes présumés de répartition des aliments dans chaque pays. Toutefois l'augmentation des disponibilités alimentaires <u>n'est pas</u> synonyme d'amélioration de la situation nutritionnelle.
<b>Sécurité nutritionnelle</b>	Elle est établie lorsque l'accès stable à une alimentation nutritive appropriée est couplé à un environnement sanitaire, des services de santé et de soins adéquats propres à assurer une vie saine et active à tous les membres des ménages.
<b>Malnutrition aiguë sévère</b>	Elle est diagnostiquée par un indice poids-taille égal ou inférieur à 70 % de la valeur médiane ou inférieur de trois écarts types ou plus par rapport aux moyennes internationales de référence, la présence d'œdèmes bilatéraux ou un périmètre brachial inférieur à 115 mm chez les enfants dans la tranche d'âge 6 - 60 mois.
<b>Retard de croissance</b>	Caractérisé par une petite taille par rapport à l'âge; il s'agit d'un indicateur de malnutrition chronique qui est calculé en comparant l'indice taille/âge d'un enfant à celui d'une population de référence d'enfants convenablement nourris et en bonne santé.
<b>Sous-nutrition</b>	Lorsque l'organisme est privé d'une quantité suffisante d'un ou de plusieurs nutriments dont la carence apparaît dans les tests biochimiques (par exemple taux d'hémoglobine pour l'anémie ferriprive), dans des indicateurs anthropométriques tels que le retard de croissance (faible indice taille/âge) ou l'émaciation (faible indice poids /taille) et/ou dans des signes cliniques (par exemple goître pour la carence en iode ou œdèmes bilatéraux).

<b>Insuffisance pondérale</b>	Mesurée en comparant l'indice poids/âge d'un enfant à celui d'une population de référence d'enfants convenablement nourris et en bonne santé.
<b>Emaciation</b>	Reflète un processus récent et grave qui a entraîné une perte de poids substantielle, généralement associée à l'inanition et/ou la maladie. L'émaciation est mesurée en comparant l'indice poids/ taille d'un enfant à celui d'une population de référence d'enfants convenablement nourris et en bonne santé. On l'utilise souvent pour évaluer le degré de gravité des situations d'urgence du fait de sa forte corrélation à la mortalité.

### Annexe 3: Les parties prenantes SUN

- 1) Diverses parties prenantes sont déjà associées à l'élaboration du cadre SUN. À mesure que s'amplifiera l'effort d'intensification, un nombre croissant de parties prenantes s'y engageront. Au niveau national, en particulier dans les pays dont la population est la plus touchée par la sous-nutrition, un large éventail de ministères du gouvernement central, dans l'idéal sous la conduite du chef de gouvernement, devraient être encouragés à œuvrer à l'obtention d'une série unique de résultats nutritionnels. Les ministères concernés sont notamment ceux chargés des finances et du commerce, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation, de la protection sociale et de la parité, de l'action humanitaire et de la riposte aux crises. Les administrations ayant des responsabilités similaires à l'échelon provincial et local devraient être également impliquées.
- 2) La société civile (notamment les groupements de femmes, les défenseurs de la cause des enfants, les associations de consommateurs, les organisations paysannes et les groupes de promotion du respect des droits de la personne humaine) a un rôle majeur à jouer au niveau des pays et des communautés. Mais les organismes internationaux non-gouvernementaux ayant une forte présence au niveau des communautés et souvent de nombreuses années d'expérience empirique ainsi qu'une solide capacité d'action ont aussi une contribution vitale à apporter, notamment dans le domaine du plaidoyer et de l'appui aux obligations redditionnelles.
- 3) Le secteur privé est de plus en plus réceptif à la cause de l'éradication de la malnutrition et de plus en plus enclin à y contribuer. À cet effet, il importe que les secteurs public et privé s'inscrivent dans des partenariats constructifs et bien définis, centrés sur des solutions cohérentes, efficaces et efficientes qui soient durables et transposables à plus grande échelle. Le secteur privé a potentiellement beaucoup à offrir à l'initiative de renforcement de la nutrition en termes de compétences, de ressources et d'intérêt croissant à prendre efficacement en compte la malnutrition dans ses stratégies et opérations. Le secteur privé a notamment pour atouts ses compétences en recherche et développement, sa connaissance des marchés et des consommateurs et ses capacités de distribution sur les marchés locaux qu'il pourrait mettre au service de la réalisation des buts communs tels qu'ils figurent dans le cadre SUN.
- 4) Les organismes régionaux et sous régionaux appuient de plus en plus activement les améliorations dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection sociale, de la santé et de l'action humanitaire: ce contexte multiplie les perspectives de tirer parti des relations entre ces précieuses entités régionales et les autorités nationales et de lier les actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la résilience sociétale et du bien-être nutritionnel des femmes, des enfants et des populations vulnérables. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) conduit par l'Union africaine, ainsi que les activités de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et du Marché commun austral (MERCOSUR) témoignent de la réalité de ces liens.

- 5) La communauté des chercheurs a un rôle clé à jouer dans tous les aspects du renforcement de la nutrition, d'autant qu'il est impératif de mener des interventions efficaces et de documenter leur impact.
- 6) Les partenaires du développement, notamment les banques multilatérales de développement, les fondations philanthropiques et les organismes donateurs, ont aussi des contributions essentielles à apporter et il est nécessaire que les autres parties prenantes comprennent les conditions de leur engagement dans tous les aspects de la feuille de route, et tout particulièrement dans le financement soutenu des tentatives visant à renforcer les capacités et l'action des pays.
- 7) Les organisations internationales sont des participants vitaux. En font partie les deux organisations menant des activités majeures de soutien nutritionnel au niveau des pays et des communautés, à savoir l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), les institutions spécialisées (dont l'OMS et la FAO) ainsi que la Banque mondiale qui apporte aux gouvernements qui accèdent à ses ressources un important appui à l'élaboration des politiques et dans le domaine institutionnel et financier. Les institutions spécialisées offrent un cadre à travers lequel tous les États membres peuvent se réunir pour: a) convenir des actions à mener, b) rendre compte des progrès, c) établir des normes, et d) mobiliser un plus fort engagement gouvernemental et international en faveur de l'action collective. La bonne coordination entre les organisations internationales, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, leurs mécanismes de coordination (tels que le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)) et entre les divers organes de gouvernance des États membres (Assemblée générale de l'ONU, ECOSOC , Assemblée mondiale de la santé, Conseil de la FAO, Comité de la sécurité alimentaire mondiale) est d'importance cruciale, et bien qu'il ne se soit pas avéré aisément de parvenir à une gouvernance efficace dans le domaine de la nutrition, il ne faut pas relâcher les efforts pour promouvoir et maintenir l'harmonie, surtout en cette période d'opportunités.

#### **Annexe 4: Initiatives récentes à l'échelle mondiale qui contribueront au renforcement de la nutrition**

- 1) Le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (GPAFSN) qui s'appuie sur l'Initiative de l'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI) de juillet 2009, les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (HLTF) et le Cadre global d'action (CGA), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le nouveau mécanisme de financement par intermédiation géré par la Banque mondiale pour les actions intégrées visant la sécurité alimentaire (le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire - GAFSP).
- 2) La résolution – adoptée par les délégués à la 63ème Assemblée mondiale de la santé en mai 2010 – qui exhorte tous les États membres à intensifier les interventions visant à améliorer la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant. Elle reflète le constat systématique que la malnutrition est responsable de 11 % de la charge mondiale de morbidité. L'OMS est priée a) de renforcer la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, et b) d'élaborer un plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant qui soit une composante essentielle d'un cadre multisectoriel mondial en matière de nutrition.

- 3) La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, prônée par le Secrétaire général de l'ONU et rendue publique lors du Sommet sur les OMD fin septembre 2010, contient des références utiles sur l'importance d'une bonne nutrition en tant qu'élément contribuant à la santé maternelle et néonatale. Il y a là un lien à exploiter.
- 4) Le Programme d'intervention sociale rapide, mis en place avec le soutien de plusieurs donateurs bilatéraux pour faire face aux récentes crises économiques, est conçu dans l'objectif d'apporter des réponses rapides aux chocs économiques en s'attachant tout particulièrement aux populations pauvres et vulnérables des pays touchés.
- 5) L'Initiative de partenariat visant à éliminer la faim et la sous-nutrition chez les enfants (Initiative REACH) repose sur une approche du renforcement des programmes élaborée par le système des Nations Unies, conçue pour appuyer et consolider les plates-formes de partenariats entre pays sur la base d'une analyse des besoins et des capacités. Elle contient les éléments de base nécessaires à l'évaluation de la situation et à la planification, au développement de partenariats multipartites, au respect des responsabilités mutuelles basé sur l'estime et la confiance réciproques.
- 6) L'initiative de financement basé sur les résultats (RBF), prônée par de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux (dont la Norvège et le Royaume-Uni), offre une approche très prometteuse centrée sur les données probantes, les résultats et l'efficacité de l'aide au développement, qui mérite d'être mise à profit.

## Annexe 5:

### Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'initiative de renforcement de la nutrition

Indicateur	Définition	Justification du choix	Remarques
1) Proportion d'enfants de moins de cinq ans (< 2ans et 2-5ans) ayant un retard de croissance	Indice taille/âge < -2 écarts types (ET) de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant	Le retard de croissance est le résultat d'une longue période de privation nutritionnelle et se traduit souvent par un retard du développement mental, de mauvais résultats scolaires et des capacités intellectuelles réduites.	La taille a été mesurée dans toutes les enquêtes récentes
2) proportion d'enfants émaciés âgés de moins de cinq ans (< 2ans et 2-5ans)	Indice poids/taille < -2 écarts types (ET) de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant	L'émaciation chez l'enfant est un signe de sous-nutrition aiguë, qui résulte généralement d'un apport alimentaire insuffisant et/ou d'une forte incidence de maladies infectieuses, notamment diarrhéiques.	Il s'agit d'un indice sensible caractéristique d'événements soudains (par exemple, famines, situations d'urgence)

3) Proportion de femmes en âge de procréer avec une hémoglobinémie < 11 g/dl	- femmes enceintes avec une hémoglobinémie < 11 g/dl au niveau de la mer - femmes non enceintes (âgées de plus de 15 ans) avec une hémoglobinémie < 12 g/dl au niveau de la mer	L'anémie est associée à une augmentation du risque de mortalité maternelle. L'anémie ferriprive est la carence en micro nutriments la plus répandue qui réduit la capacité de travail des individus et de populations entières, entraînant de sérieuses conséquences pour l'économie et le développement national.	Le test par prélèvement sanguin au bout du doigt est facile à pratiquer sur le terrain. Il pourrait être aisément intégré aux contrôles réguliers de santé et aux visites prénatales de manière à détecter les carences en fer chez toutes les femmes en âge de procréer. Le coût de l'équipement peut toutefois être prohibitif.
4) Incidence du faible poids à la naissance	Poids à la naissance de < 2500 grammes (5,5 livres)	Au niveau des populations, la proportion de bébés ayant un faible poids à la naissance est un indicateur de problème de santé publique multiforme, révélateur notamment de malnutrition maternelle prolongée, de mauvais état de santé, de travail laborieux et de soins de santé médiocres pendant la grossesse.	Indicateur très important qui est difficile à collecter auprès des populations dont la couverture hospitalière est réduite. Près de 60 pour cent des nouveau-nés dans les pays en développement ne sont pas pesés ; en Asie du Sud, qui affiche la plus forte incidence de bébés de faible poids à la naissance, ce chiffre dépasse 70 pour cent. Bien que l'UNICEF et l'OMS aient ajusté les sous-estimations et les déclarations erronées relatives au poids à la naissance, il se peut que les chiffres communiqués sous-évaluent encore l'ampleur du problème.
5) Proportion d'enfants en surpoids âgés de moins de cinq ans (< 2ans et 2-5ans)	Indice poids/taille > +2 écarts types (ET) de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant	Le surpoids pendant l'enfance est associé à une plus grande probabilité de surcharge pondérale à l'âge adulte qui peut entraîner diverses incapacités et pathologies, comme le diabète et les maladies cardio-vasculaires.	Un indicateur pertinent compte-tenu de la double charge de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et qui peut être obtenu sans coût supplémentaire dans les enquêtes nutritionnelles mesurant le poids et la taille.
6) Proportion de population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport énergétique alimentaire	Il s'agit de la mesure élaborée par la FAO de la carence alimentaire, appelée prévalence de la sous-alimentation, qui se base sur une comparaison entre la consommation alimentaire usuelle (exprimée en kcal) et les besoins énergétiques alimentaires minimaux. La fraction de la population dont la consommation alimentaire est inférieure aux besoins énergétiques minimaux est considérée comme étant sous-alimentée.	Cet indicateur est une mesure d'un important aspect de la sécurité alimentaire d'une population.	
7) Le score de diversité alimentaire des ménages (HDDS)	Le score est obtenu en récapitulant combien d'aliments sur une liste commune de 12 groupes ont été consommés (rappel de 24 heures) par les membres du ménage: céréales, poissons et autres produits de la mer, racine et tubercules, légumineuses et noix, légumes, lait et produits laitiers, fruits, huiles et graisses, viande, volaille, abats, sucre et miel, œufs, denrées diverses.	La diversité alimentaire (DD) comprend l'adéquation (couverture des besoins essentiels en termes de macro et micro nutriments) ainsi que la variété et l'équilibre du régime alimentaire, qui sont deux des principales composantes de la qualité de l'alimentation. Le score de diversité alimentaire n'indique pas la quantité d'aliments consommée ; l'alimentation varie selon les saisons; il peut y avoir des différences dans la diversité alimentaire entre milieu urbain et	* En tant qu'indicateurs de la qualité de l'alimentation, les scores de DD présentent un intérêt direct pour l'OMD1; améliorer la DD est aussi très utile à la réalisation des OMD 4, 5 et 6. * Difficultés d'évaluation de la DD: détermination des effets de facteurs socio-économiques, pertinence des groupes d'aliments, le questionnaire de diversité dans les enquêtes démographiques et sanitaires n'a pas été validé et ne comprend pas les apports alimentaires quantitatifs nécessaires à la validation de l'indicateur de diversité, différents modes d'alimentation, système d'établissement du score, seuils du score, et périodes de rappel (minimum 3 jours, maximum 15 jours).

		rural.	
8) Nourrissons de moins de six mois qui sont exclusivement nourris au sein	Il s'agit de la proportion de nourrissons âgés de 0–5 mois qui sont exclusivement nourris au lait maternel.	Il ressort d'un examen scientifique de données factuelles sur l'ensemble d'une population que l'alimentation exclusivement au lait maternel jusqu'à six mois est le meilleur moyen de nourrir les nourrissons. Après six mois, ils devraient recevoir des aliments complémentaires tout en continuant l'alimentation au sein jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà.	
9) Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent une alimentation minimale acceptable	L'indicateur composite est calculé à partir de: la proportion d'enfants nourris au sein âgés de six à 23 mois qui ont consommé des aliments apportant la diversité minimale, répartis selon la fréquence minimale de repas au cours de la journée précédente; et la proportion d'enfants non nourris au sein âgés de six à 23 mois qui ont reçu au moins deux rations de lait et consommé des aliments hors produits laitiers apportant la diversité minimale et répartis selon la fréquence minimale de repas au cours de la journée précédente.	Une alimentation minimale acceptable est essentielle pour assurer la croissance adéquate et le bon développement des nourrissons et des jeunes enfants. Sans diversité et fréquence appropriées des repas, les nourrissons et les jeunes enfants sont vulnérables à la malnutrition, notamment au retard de croissance et aux carences en micro nutriments, et sont exposés à des risques accrus de morbidité et de mortalité.	

## Remerciements:

### L'Équipe spéciale SUN:

Au début de juin 2010, une équipe spéciale composée de 12 personnes a été chargée d'élaborer des recommandations sur les modalités qui permettraient à de multiples parties prenantes de travailler ensemble pour donner vie au Cadre SUN. Cette équipe a accompli la lourde tâche de définir les démarches, processus et jalons de cet effort collectif afin que l'initiative de renforcement de la nutrition produise des améliorations réelles et durables dans les pays les plus touchés par la sous-nutrition. À la fin de leurs travaux, 10 des membres de l'équipe

ont pris part aux quatre réunions auxquelles étaient représentés des gouvernements de pays en développement et à revenu intermédiaire, des organisations de la société civile, des donateurs partenaires du développement, des institutions financières internationales, des organismes philanthropiques, des universitaires, le secteur des entreprises. Ils ont participé à titre personnel, communiquant par téléconférence et formulant des observations écrites sur le processus d'établissement de la version préliminaire. Leur travail est le fruit d'un effort collectif pour le bien public: l'équipe spéciale a décidé qu'aucune institution ou agence ni aucun pays ne serait cité à titre individuel dans la feuille de route finale.

#### **Groupes de travail SUN:**

L'Équipe spéciale a été épaulée par cinq groupes de travail. Constitués de plus de 140 participants provenant du monde entier, les groupes de travail ont formulé des recommandations sur les mesures propres à renforcer la nutrition, notamment par: a) la consolidation des capacités et systèmes nationaux (au niveau des pays) ; b) des campagnes de sensibilisation efficaces prônant le renforcement de la nutrition; (c) des mouvements sociaux en faveur du renforcement de la nutrition ; d) l'engagement durable des organismes de développement à l'appui des effets nutritionnels renforcés ; et e) la participation fructueuse d'entreprises commerciales appropriées. Les groupes de travail étaient guidés dans leurs travaux par des co-facilitateurs de la société civile, du système des Nations Unies et d'agences de financement au travers d'une plate-forme basée sur l'Internet et hébergée par le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (UN SCN)<sup>6</sup>.

#### **Équipe de soutien:**

L'équipe spéciale et les groupes de travail ont bénéficié des conseils d'un Groupe de référence constitué d'agences, de fonds et de programmes du système des Nations Unies ayant pour mission de travailler sur la nutrition, dont le Comité permanent de la nutrition et l'Initiative REACH. Le processus était présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité alimentaire et la nutrition avec le concours du Comité permanent de la nutrition, le bureau du Représentant spécial, deux consultants indépendants et du personnel du Boston Consulting Group (dont les services ont été offerts gratuitement).

---

<sup>6</sup> ([http://www.unscn.org/en/nutworking/scaling\\_up\\_nutrition\\_sun/sun\\_working\\_groups.php](http://www.unscn.org/en/nutworking/scaling_up_nutrition_sun/sun_working_groups.php))





